

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
GRAND NARBONNE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

**ORDRE DU JOUR**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Modification conseillère titulaire de la commune de Coursan – remplacement de Mme ROGER-MATEILLE – installation de Mme BOUTIE	5
2. Modification conseiller titulaire de la commune de Cuxac d'Aude – remplacement de M. DELFOUR – installation de M. BORSNAK	5
3. Modification conseiller titulaire de la commune de Salles d'Aude – remplacement de M. RIVEL – installation de M. GERMA	5
4. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022	5
5. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	5
6. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 12 avril 2022	6
TOURISME	6
7. Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme – Année 2021	6
AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME	13
8. Approbation de l'avenant 2022 à la convention d'étude et recherche avec Montpellier SupAgro relative au programme S.A.L.I.N	13
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	15
9. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 14	15
10. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 15	15
TRANSPORTS ET INTERMODALITE	17
11. Offre de concours de la SAS « SPH Gérard Bertrand » pour la réalisation de la piste cyclable rue du Rec de Veyret à Narbonne	17
12. Création et modalités de fonctionnement du Comité des partenaires du Grand Narbonne	18
CYCLE DE L'EAU	20
13. Conventions de servitudes pour l'alimentation électrique de la future station d'épuration d'Argeliers - Mirepeisset - SYADEN	20

14. Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'irrigation des vignes de l'ASA de Gruissan par goutte à goutte avec les eaux traitées de la station d'épuration de Narbonne Plage	21
15. Convention de servitude pour l'alimentation électrique du forage de Charbonnière	21
POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT	22
16. HABITAT – PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 – Signature de l'avenant n°1	22
17. HABITAT – Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne 2019-2022 – Signature de l'avenant n°3	22
PARC NATUREL REGIONAL (PNR)	22
18. Fonds de concours pour la valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou : Maison de la Narbonnaise – Avenant n°2 à la convention avec la Ville de Narbonne	23
POLITIQUE FONCIERE	23
19. Convention opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de Névian pour l'opération « Le Cros » - 2022-2029	23
AFFAIRE JURIDIQUES	25
20. Charte de déontologie : adoption d'u code de conduite des agents du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération	25
RESSOURCES HUMAINES	26
21. Mise à jour du tableau des effectifs	26
22. Elections professionnelles : fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial en maintien du paritarisme	26

---

**Présidence de Monsieur Didier MOULY**  
**Président**

Le jeudi 19 mai 2022 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**Conseillers titulaires présents :** ABED Yamina, ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, AMBROSINO Jean-Marc, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier, BOUTIE Catherine, BREHON Bruno, CALMON Julien, COMBES Georges, COURREGES Jean-Pierre, COURTIEL Aurélia (représentant FAURAN Jean-Paul), COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DUPONT Myrienne, DURAND Viviane, FABRE Alain, FIGUERA Encarnacion (représentant LOÏS Lydie), FRERE José, GERMA Alain, GUENFICI Ali, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, KAISER Stéphanie, LAPALU Christian, LENOIR Alexia, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri (à partir du point 7), MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PALMADE-GIMENEZ Muriel, PARRA Éric, PENET Yves, PY Michel, RAPINAT Évelyne, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, ROUANET Claudine (représentant TEXIER Bruno), RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TAURAND Francis, THIVENT Viviane, TIXIER Sandrine, VALERY Benoit (représentant LUCIEN Gérard), VERGNES Magali, VIALADE Alain et VITASSE Florence.

**Conseillers représentés :** ALVAREZ Jean-Michel (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), BOUISSET Cyrielle (procuration à PARRA Éric), CHALULEAU Jean-Paul (procuration à VERGNES Magali), CHARPENTIER Christine (procuration à MONTAGNIER André-Luc), CHING Monique (procuration à PY Michel), CLERGUE Guy (procuration à COUSIN Sylvie), CODORNIU Didier (procuration à LENOIR Alexia), FAGES Gilles (procuration à JAMMES Michel), MARTIN Henri (procuration à HERAS GUILLAUME jusqu'au point 6), MARTINAGE Fabienne (procuration à COMBES Georges), PINET Marie-Christine (procuration à PARRA Éric), TUBAU Marcel (procuration à LAPALU Christian) et VICO Alain (procuration à BELART Xavier).

**Conseillers absents/excusés :** BASTIE Yves, CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul, DARAUD Jean-François, GOUIRY Catherine, HUYNH-VAN Nathalie, IBANES Alexandra, JULES Jean-Claude et PECH Olivier.

*(Michel JAMMES est désigné secrétaire de séance.)*

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)*

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le Conseil Communautaire de ce soir revêt une certaine particularité puisque nous allons ensemble fêter deux anniversaires : celui de Francis TAURAND et celui de Michel JAMMES. Joyeux anniversaire !

*(Applaudissements.)*

Comme toujours à l'occasion des Conseils Communautaires, je dois faire l'appel. La liste est ancienne, car elle ne fait pas état des nouveaux membres du Conseil Communautaire et, si vous me le permettez, je vais accueillir dès à présent M. GERMA puisque M. RIVEL a demandé à ce qu'on le désigne. Le protocole est complètement inversé puisque – Mme la Directrice des Assemblées va m'en vouloir – cela doit être normalement l'objet de la troisième délibération. Je peux préciser que M. RIVEL, agent de la Région Occitanie, a rejoint en tant qu'agent la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et de ce fait a souhaité la désignation d'un représentant pour la commune de Salles d'Aude et c'est vous, Monsieur GERMA, qui allez représenter la commune au cours de ces Conseils Communautaires. Je vous souhaite la bienvenue et tous vos nouveaux collègues auront une pensée pour vous au moment où vous allez utiliser la « zappette » pour la première fois et Mme la Directrice des Assemblées ne verra aucun inconvénient à ce que l'on recommence s'il y avait une erreur de votre part, soyez-en assuré.

Là aussi, je vais être obligé de modifier le protocole puisque la délibération n°2 me permet d'accueillir Philippe BORSNAK dans ce Conseil Communautaire, c'est chose faite. Philippe, merci d'avoir accepté de représenter la commune de Cuxac d'Aude en lieu et place de son Maire M. DELFOUR puisque celui-ci, après son élection, a été mis en disponibilité de l'Agglomération du Grand Narbonne, a repris ses fonctions, même si à temps partiel et il était donc opportun qu'il soit remplacé. Vous avez donc parmi nous un chef d'entreprise sur Narbonne qui a développé à partir d'un petit magasin de la rue Droite puis sur la place du Forum une très belle entreprise sur l'avenue des Pyrénées et qui va pouvoir, au cours de ces Conseils Communautaires, suppléer éventuellement notre technique dans la mesure où, si les micros ne marchent pas, on peut faire appel à lui, c'est la moindre des choses. En tout cas, la bienvenue à vous aussi dans ce Conseil Communautaire.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir fait les présentations pour l'installation de Mme BOUTIE.

Le Conseil Communautaire a son quorum et va pouvoir se réunir. La Direction des Assemblées propose à Michel JAMMES d'être secrétaire. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition de la part de l'Assemblée.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Didier MOULY

- 1. Modification conseillère titulaire de la commune de Coursan – remplacement de Mme ROGER-MATEILLE – installation de Mme BOUTIE**
- 2. Modification conseiller titulaire de la commune de Cuxac d'Aude – remplacement de M. DELFOUR – installation de M. BORSNAK**
- 3. Modification conseiller titulaire de la commune de Salles d'Aude – remplacement de M. RIVEL – installation de M. GERMA**

**M. LE PRESIDENT** : Ce sont les installations des nouveaux Conseillers communautaires en la personne de Mme BOUTIE qui remplace Mme ROGER-MATEILLE ; en la personne de M. BORSNAK qui remplace M. DELFOUR et en la personne de M. GERMA qui remplace M. RIVEL. Bienvenue à chacun de vous trois dans ce Conseil Communautaire, vous allez pouvoir participer à ces différentes délibérations qui concernent l'intégralité de notre Communauté d'Agglomération avec des sujets qui peuvent, plus ou moins, concerner votre commune et avec la possibilité pour chacun d'entre vous de prendre la parole, si vous le souhaitez, sur les délibérations présentées.

### **4. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022**

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des questions ou des observations sur sa rédaction ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **5. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des observations sur la dizaine de décisions prises ? S'il n'y en a pas, on en prend acte.

Le Conseil prend acte des décisions prises

## 6. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 12 avril 2022

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, on en prend acte.

Le Conseil prend acte des décisions prises

## TOURISME

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

## 7. Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme – Année 2021

*Projection d'un PowerPoint*

**M. LE PRESIDENT** : Il arrive un moment, pour moi, privilégié, c'est celui d'annoncer la présentation des rapports financiers et du rapport d'activité de notre EPIC, celui du Grand Narbonne Tourisme pour l'année 2021. Avec l'autorisation de Mme Viviane DURAND, je passe la parole à M. Bertrand MALQUIER, Président du Grand Narbonne Tourisme et Conseiller communautaire.

**Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur le Président. Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, les Maires des communes, nous vous avons fait une synthèse d'un long rapport d'activité très détaillé sur tout ce qui a été mis en place durant l'année 2021. Je me permettrai de vous présenter quelques orientations prises en 2022 puisque vous êtes tous concernés par votre bras armé économique et touristique qui est la Côte du Midi, Office de tourisme.

L'année 2021 a été chargée puisque nous avons une double responsabilité celle de faire passer la crise sanitaire qui s'est transformée en crise économique et en un ralentissement du marché touristique et à cause de laquelle il a fallu mettre les bouchées doubles pour renforcer l'offre touristique sur notre territoire. Quand l'Agglomération a choisi de prendre cette compétence, il y avait un double objectif, c'est celui retenu par le Comité de direction et qui a été mis en place assez rapidement. Le premier était de faire connaître et reconnaître notre territoire au plus grand nombre pour qu'il soit attractif et le deuxième était de se transformer en ingénierie économique et touristique pour transformer l'outil, l'EPIC, en agence de développement touristique afin d'apporter à tous

les professionnels du tourisme un appui logistique, technique et stratégique pour qu'ils puissent mieux piloter l'outil de développement touristique. L'objectif est d'être le véritable bras armé de ce territoire d'un point de vue économique et accompagner nos entreprises dans leur développement et surtout dans la longévité. Il y avait un important *turn-over* dans les entreprises ayant une activité exclusivement saisonnière et c'était important pour nous d'être derrière elles.

Les 10 points présentés sont les faits marquants de l'année 2021 : nous sommes allés en 2021 sur la fusion de l'Office de Tourisme de Narbonne et du Grand Narbonne ; en juillet, nous avons lancé *le Petit futé* dont on avait beaucoup parlé avec Joël HERNANDEZ et Michel PY, les Vice-Présidents de cet EPIC, on voulait avoir une marque nationale pour avoir une emprise nationale et un rayonnement national. Nous nous sommes donc adossés au *Petit futé* pour créer le premier *Petit futé* du Grand Narbonne, c'était l'édition de juin dernier que nous avons lancée chez Michel PY, à Leucate. Le prochain *Petit futé* s'appellera Côte du Midi et sortira dans 15 jours. En juin, nous avons créé la billetterie et les visites d'activités parce que – on le verra dans le bilan financier – le Président et les Vice-Présidents du Grand Narbonne nous avaient demandé de faire des efforts importants en matière financière pour réduire la subvention d'équilibre, donnée par le Grand Narbonne depuis 2017. C'est chose faite pour 2022 puisque nous avons 250 000 € en moins de subvention. Nous avons donc dû créer nos ressources propres, d'où cette agence de développement économique que nous sommes en train de mettre en place et qui passe en particulier par les billetteries de visites pour créer et renforcer l'offre touristique en même temps.

En octobre, nous avons mis en place de nouveaux bureaux pour l'Office communautaire puisque nous avons voulu sortir de ce côté un peu administratif de la CCI pour nous mettre au milieu de Narbonne, reprendre l'Office de Tourisme de Narbonne, créer ce pôle administratif, mais également une vitrine touristique puisqu'il s'agissait de l'Office du Grand Narbonne le plus visité. Il fallait avoir cette vitrine et cela a été chose faite en octobre. En septembre, nous avons réalisé des audits mystères pour renforcer la marque « Qualité Tourisme », nous sommes catégorisés 1, première catégorie en matière d'Office de Tourisme et on veut le maintenir, c'est important pour nous et pour l'image de notre territoire. Le 10 octobre, nous avons fait une recomposition du Comité de direction. Jusqu'à présent il y avait davantage d'élus que de sociaux professionnels, nous avons inversé la tendance et rentré dans nos rangs tous les professionnels qui vivent du tourisme, qui connaissent la matière et qui ont cette appétence avec la matière (hôteliers, restaurateurs, événementiel, boutiquiers, les activités touristiques de loisir) et nous pilotons ensemble. Ils nous donnent le ressenti du terrain et on met en place la politique publique. Le 16 novembre, nous avons mené une grande campagne autour du nouveau nom de la destination, vous l'avez suivi, pour laquelle la communication du Grand Narbonne nous a aidés. Nous avons récolté 22 000 votants, pas seulement pour voter pour le nom, mais pour récupérer des adresses mail afin d'augmenter ce que l'on appelle aujourd'hui la data, la donnée Internet qui permet de fidéliser et relancer notre clientèle

touristique. Les 22 000 votants ce sont prononcés, nous avons fait une grande soirée de lancement du nom, on a rempli l'ARÉNA avec une soirée festive lors de laquelle nous avons dévoilé le nouveau nom qui est le dénominateur commun de notre territoire la Côte du Midi. Le Midi est vaste, il va de Toulouse jusqu'à la Camargue mais la Côte du Midi, c'est bien chez nous ! Vous verrez que dans quelques années elle s'imposera. Je vous ferai un clin d'œil tout à l'heure puisque vous serez les ambassadeurs de cette marque.

En février, nous avons créé le Pôle Loisirs qui fait suite à une forte demande – Mme FRAISSE est la responsable – c'est tout ce qui est vélo et promenades nature. On travaille avec les territoires pour fournir une offre qualitative sur les sports nature, Pôle Loisirs. En mars, il y a eu la création d'un service « groupes » puisqu'il était important, là aussi, de travailler le tourisme d'affaires, de faire venir des grands groupes pour connaître le territoire. Nous avons l'offre, il fallait la référencer, la travailler pour la proposer et gagner ces parts de marché qu'il nous manquait. Depuis le 18 octobre 2021, il compte donc un président, 2 vice-présidents, un Comité de direction, un collège des élus et un collège des membres désignés par les organisations socioprofessionnelles et les personnalités qualifiées. L'EPIC du Grand Narbonne représente aujourd'hui une trentaine d'agents et 2 700 000 € de budget pour œuvrer dans l'activité touristique.

La qualité est au cœur de notre fonctionnement. La marque « Qualité Tourisme » est acquise, l'audit mystère l'a confirmé, et on travaille également sur un tourisme label d'accessibilité « Tourisme et handicap » qui devrait voir le jour et pour lequel on travaille notamment avec le Conseiller communautaire Julien CALMON. Pour ce qui est de l'accueil et de la relation client, nous avons le pôle mobile avec de nouvelles missions : le point d'information touristique saisonnier, l'accueil hors des murs et l'accueil en mobilité. Aujourd'hui, on ne veut plus garder cette image de l'Office avec des banques d'accueil avec un agent d'accueil qui patiente derrière, le touriste qui entre et qui demande ce qu'il y a à faire. Nous allons à la rencontre des touristes là où ils se trouvent. Nous faisons les marchés de plein vent, on va à Coursan à la fête du printemps, organisée par Line HERAIL. On va partout où il y a des touristes et on leur vend le territoire. Si nous allons à Ouveillan, nous allons leur proposer Bize-Minervoies. Si nous allons à Saint-Pierre la mer, nous allons leur demander d'aller visiter l'Oulibo ou la Réserve africaine. Nous essayons de compléter ce maillage de l'offre en allant à la rencontre du tourisme. On a investi dans un véhicule qu'on aurait pu emprunter à Jean-Louis RIO, mais non, nous l'avons acheté, il s'agit d'un Combi Volkswagen année 1980 ressemblant à celui du Maire de Bages. Nous avons des petites voitures électriques qui sillonnent l'ensemble du territoire.

S'agissant de la communication, nous avons un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie avec lequel nous travaillons étroitement, mais également avec l'ADT de l'Aude avec laquelle nous travaillons très bien, avec son nouveau Président Didier ALDEBERT et Nadine DARSON BERETTA avec qui nous entretenons des relations vraiment étroites et avec lesquels nous avons une collaboration qui porte déjà des fruits et des résultats et qui est gage d'un avenir serein pour notre territoire. Pour



revenir aux éditions, nous avons *le Guide destination* qui se trouve chez tous les prestataires touristiques, le parcours ludique – c’est une nouveauté avec Ouveillan – qui s’adresse à tous les publics. On essaie de toucher toutes les catégories de population ; un plan touristique puisque nous développons des plans à mettre pas seulement dans les Offices, mais dans tous les points d’accueil du territoire. Les réseaux sociaux, un des nerfs de la guerre, avec 20 000 fans et abonnés sur la page Facebook de la Côte du Midi, 17 000 sur l’Instagram de l’Office de Narbonne ; les sites web qui vont évoluer en 2022 avec un nouveau site Internet, j’en dirai un mot tout à l’heure. Les services aux professionnels du tourisme, nous offrons des « packs ». Quand je vous dis qu’on est une agence de développement et qu’on fait de l’ingénierie touristique, cela veut dire que nous avons investi dans des logiciels qui nous permettent de rentrer dans les logiciels métiers de chaque professionnel. On peut appeler un camping et lui dire : « *Vous êtes en retard sur votre niveau de réservation au 14 juillet, vous vous trompez dans la communication* ». Nous pouvons leur dire cela puisque nous avons la vision sur les autres campings de leur secteur d’activité. Nous pouvons leur dire : « *Vous devez orienter votre publicité, vous êtes trop basés sur l’ancien Midi-Pyrénées, travaillez le bassin rhodanien* », par exemple. Nous faisons de l’accompagnement et du conseil avec une aide pour nos professionnels. Nous disposons de différents « packs » d’accompagnement. Nous avons un service qui va chez le professionnel afin de l’aider à développer un site Internet, à améliorer son image, à travailler sur la responsabilité sociétale de l’entreprise. Tous les sujets peuvent être abordés et nous essayons de les accompagner souvent avec des équipes de l’Agglomération et des services déjà existants sur le territoire. On fait la promotion des services existants du Grand Narbonne.

Nous avons un nouveau service dédié aux groupes avec un catalogue dédié, digital et papier. Je vous ai déjà parlé du Pôle loisirs au cœur du PNR de la Narbonnaise ainsi que le recensement des randonnées à pied et les circuits VTT dont certains ne sont pas entretenus et on travaille avec les collectifs pour essayer de créer des parcours que les touristes puissent emprunter avec plaisir. Sur cette partie Pôle loisirs, nous travaillons également à structurer la filière tourisme à vélo, le canal des deux mers à vélo, la Méditerranée à vélo. Nous engageons également des démarches en matière de développement durable avec des démarches qui vont plutôt dans le sens du progrès sur la destination, on relaie les attentes de la clientèle pour que les professionnels ou les collectivités puissent s’améliorer sur certains points qui nous sont remontés par les questionnaires qualité de la part des touristes. Nous travaillons à porter les valeurs du tourisme durable en mettant en avant des pratiques de tourisme non polluant et à être pilotes d’une destination tourisme durable.

Sur la partie rapport financier, c’est très simple, nous équilibrons avec un résultat en 2021 de 69 148 €, nous devons augmenter nos ressources propres pour permettre de compenser les 200 000 € – C’était un engagement convenu – nous sommes EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) et nous devons avoir nos ressources propres, aller les chercher sur le privé, ce sont les packs partenaires. En 2022, nous

aurons 200 000 € de moins de subvention pour le fonctionnement et 50 000 € qui ont déjà été supprimés en 2021 qui étaient sur la partie investissement. Nous sommes économes, ce qui vous permet d'orienter des budgets sur d'autres services puisque nous devons créer nos ressources.

Demain, vous serez les ambassadeurs de ce territoire et vous avez déjà entendu parler de la carte ambassadeur, c'est la nouveauté de l'année 2022 et il y en a d'autres en 2022. Je vous invite tous, si vous en avez la possibilité, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au lancement de la saison « la nuit du Midi, à vos marques, prêts, estivez », ce sera à Peyriac-de-Mer, sûrement en même temps que l'inauguration d'une place pour laquelle l'Agglomération a subventionné les travaux. Nous associons les associations locales et nous lancerons la saison à Peyriac-de-Mer cette année. Si vous voulez réserver vos agendas, en 2023 ce sera à Bize-Minervoies, chez Alain FABRE. Le nouveau site Internet est lancé, c'est [cotedumidi.com](http://cotedumidi.com). Notre site Internet était en défaut, son nom était [visit-lanarbonnaise.com](http://visit-lanarbonnaise.com), il n'avait pas de sens, les usagers ne le trouvaient pas, il était mal référencé et il n'était pas visité. Nous avons lancé un site Côte du Midi qui concerne l'ensemble du territoire. C'est un site totalement novateur, c'est-à-dire que vous êtes touristes, vous allez chercher une activité, une billetterie, vous allez tout trouver, mais également un moteur de recherche si vous êtes un local et vous habitez à Ouveillan, à Sallèles ou à Armissan. Vous allez sur le site, vous cherchez des activités à faire dans le week-end avec des amis qui viennent vous rendre visite, on vous propose un parcours sur une demi-journée, une journée, deux ou trois jours afin que nos habitants qui – on s'en aperçoit au fur et à mesure des questionnaires – connaissent très mal notre territoire puissent se l'approprier. C'est un site intuitif, facile, pédagogique et ludique et qui est moderne par sa communication assez chiadée et vivante.

Sur les dossiers de 2022 que nous lançons, toujours en partenariat avec l'ADT, nous avons des campagnes de communication pour toucher le national, nous accompagnons la Ville de Narbonne et les halles de Narbonne pour le concours du plus beau marché de France. Il y avait le combi Volkswagen sur le parvis des halles ce matin afin d'attirer l'œil. La carte ambassadeur est une des nouveautés. Elle est digitale et, si vous me l'autorisez, vous serez tous titulaires de cette carte ambassadeur dès demain dans vos boîtes mail, s'il n'y a pas d'opposition dans la salle par rapport au RGPD. Y en a-t-il parmi vous qui s'opposent à recevoir un mail d'ambassadeur de la Côte du Midi ? Non, je vous remercie. C'était un vote rapide, mais l'essentiel est là. La carte ambassadeur fait bénéficier jusqu'à 5 personnes des gratuités. Avez-vous de la famille qui vient vous rendre visite et vous ne voulez pas payer à nouveau une attraction que vous avez déjà visitée ? Il y a 25 activités ou sites aujourd'hui – on le développe au fur et à mesure – pour lesquelles vous bénéficiez de plusieurs entrées gratuites en fonction du nombre de personnes. Il y a des challenges avec des « midi d'or », « midi de bronze » et « midi d'argent » en fonction des classements.

*(Arrivée d'Henri MARTIN à 18h29.)*

**Bertrand MALQUIER** : Le lien que vous allez recevoir demain est une application à installer sur vos téléphones portables qui va vous permettre, quand vous passez à proximité d'un site, de vous rappeler que vous ne l'avez toujours pas visité et que vous disposez d'entrées gratuites pour le visiter. L'application va vous donner des conseils également en matière de tourisme. C'est une application intéressante que vous recevrez tous demain matin par mail afin de la télécharger.

**M. LE PRESIDENT** : M. GUENFICI voudrait vous poser une question sur cette carte ambassadeur. Est-il possible avec cette carte d'aller à la Réserve africaine ?

**Bertrand MALQUIER** : La Réserve africaine n'est pas encore affiliée à la carte ambassadeur puisque nous sommes en négociation sur 18 sites à l'heure actuelle, mais on compte sur Michel JAMMES pour nous accompagner dans cette démarche. Il y a déjà des sites très intéressants du territoire et à terme, d'ici le mois de septembre, vous aurez l'ensemble de l'offre touristique sur le secteur dont demain vous serez les ambassadeurs et en bénéficiant de ces gratuités vous pourrez encourager ces professionnels.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous voulez poser des questions, vous pouvez les poser à M. MALQUIER.

**Bertrand MALQUIER** : Pour conclure, je n'achète pas vos votes puisqu'on ne vote pas, je voulais marquer ce rapport d'activité avec les Vice-présidents, le Comité de direction et l'ensemble des équipes. La *baseline* de Côte du Midi est « terre de convivialité » c'est ce que nous avons choisi avec les professionnels, c'est l'encrage que l'on veut développer sur notre territoire pour le faire reconnaître. Comme c'est une terre de convivialité dont vous allez être les ambassadeurs, on a un petit cadeau à vous faire et donc les équipes vont vous donner la carte ambassadeur virtuelle et un petit souvenir que, je l'espère, vous accrocherez tous dans votre bureau. Il s'agit d'un joli cadre qui vous fera penser aux merveilles de ce territoire. C'est en partenariat avec l'artiste William MOULIN que nous avons voulu vous faire ce cadeau avec le Comité de direction. Nous allons vous remettre les cadres. Puisque le Grand Narbonne manque de déco, on a demandé au Président si on pouvait utiliser un de vos murs, celui de la salle Aude, pour mettre un petit cadre décoratif et sympathique. Tous les Maires vont m'en vouloir certainement. Il y a le cadeau qui trônera dans vos bureaux, c'est le cadre de la Côte du Midi avec des croquis humoristiques de chaque village qui représentent, selon l'œil de l'artiste, la particularité de chacune de vos communes.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Monsieur MALQUIER, de ce cadeau pour chacune des communes.

**Bertrand MALQUIER** : Et pour transformer la salle Aude, nous avons un petit cadre, tout petit – il trouvera sa place entre les deux murs latéraux de la salle Aude – qui est juste

derrière vous. Ce sont les caricatures de chaque Maire qui incarne chaque ville et commune de notre territoire. William MOULIN le dit, si vous trouvez votre voisin réussi, c'est que le pari est gagné même si vous ne vous trouvez pas totalement réussi ! Forcément...

**M. LE PRESIDENT** : Je pense qu'on peut vous applaudir pour cette idée (*Rires.*)

(*Applaudissements.*)

**Bertrand MALQUIER** : C'est un petit clin d'œil pour que vous ayez toujours à l'esprit dans la salle Aude que le territoire du Midi est aussi une histoire de « gueule » et il y a de nombreuses « belles gueules » dans notre territoire. J'ai pris soin de vous, Monsieur le Président, vous êtes vraiment remarquable, je savais que vous étiez la clef pour pouvoir l'afficher donc j'espère que ce n'est pas trop déformé et tous les autres, vous vous reconnaissez. Vous reconnaîtrez facilement Christian LAPALU, car les particularités pour le « croqueur » étaient plus faciles que pour certains d'autres. J'espère que cela vous plaira. Je vous dis à l'année prochaine sauf si vous avez des questions.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous avez des questions sur le rapport d'activité et financier, M. MALQUIER est à votre disposition. Madame DURAND, merci d'avoir fait ce rapport puisque cela vous incombait. Contrairement à ce qu'a dit Bertrand MALQUIER, si lui ne vote pas ni M. PY ni M. HERNANDEZ qui sont membres du Conseil d'Administration, nous devons, s'il n'y a pas d'observations particulières, voter sur ce rapport.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME**

Rapporteur : Xavier BELART

### **8. Approbation de l'avenant 2022 à la convention d'étude et recherche avec Montpellier SupAgro relative au programme S.A.L.I.N**

**Xavier BELART** : Merci, Monsieur le Président. C'est un projet d'avenant à la convention sur le projet S.A.L.I.N pour lequel le Grand Narbonne s'est engagé aux côtés du PNR, du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et de l'Institut Agro Montpellier dans le cadre d'études et de recherches visant le phénomène de salinisation des sols et de la nappe dû au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. Le projet se décline de manière opérationnelle par un volet sur les sols, travail réalisé par l'Institut Agro Montpellier et co porté par le Grand Narbonne ; un volet sur les nappes phréatiques, travail réalisé par BRGM et co porté par le PNR. Le volet porté par le Grand Narbonne et l'Institut Agro Montpellier prévoit la réalisation d'une campagne de mesure de la salinité des sols. Effectivement, on s'aperçoit qu'aujourd'hui il n'y a pas que les terres en bordure des étangs et des marais qui sont touchées par ce phénomène. Il rentre beaucoup plus loin dans les terres et occasionne des dégâts notamment sur les vignes et sur certaines cultures.

Le fonctionnement du processus de salinisation des sols sera bien sûr décrit dans les études, on sait que nous avons de moins en moins de pluviométrie et de moins en moins d'entrées d'eau douce dans nos terres et que nous avons de moins en moins d'arrosage – comme cela se faisait à l'époque – par submersion et qui permettait de lutter contre la salinisation puisqu'il y a de plus en plus, par économie d'eau, de vignes sous goutte-à-goutte. Il comporte l'élaboration de modèles conceptuels de fonctionnement et l'élaboration de scénarios d'aménagement de pratiques agricoles. On sait que, par rapport à la mécanisation, on a changé la vision des parcelles en faveur de plus grandes parcelles ce qui a occasionné de nombreux dégâts puisque certains faussés ont été bouchés et le drainage n'est plus le même qu'à l'époque. La solution est peut-être de revenir et retravailler différemment sur des parcelles plus en longueur pour pouvoir bien drainer.

Le montant de ce projet s'élève à 147 470 € HT sur 3 ans. La participation globale du Grand Narbonne au projet s'élève à 77 470 € HT avec une subvention de 40 % auprès de l'Agence de l'eau et de 40 % auprès de la Région. L'Institut Agro Montpellier apporte 70 000 € HT de participation. Pour l'année 2022, le montant de la participation du Grand Narbonne, à verser à l'Institut Agro Montpellier, est fixé à 28 490 € HT.

**M. LE PRESIDENT** : On va voter chaque année une subvention ou on vote la globalité ? Si la participation s'élève à 77 470 €, autant la voter en une fois.

**Xavier BELART** : Il s'agit de la participation pour l'année 2022.

**M. LE PRESIDENT** : Ne souhaitez-vous pas la voter pour les 3 ans ?

**Xavier BELART** : Comme vous voulez.

**M. LE PRESIDENT** : Je piège tout le monde avec cette question idiote.

**Xavier BELART** : Le programme a démarré en 2019 et jusqu'en 2021. Là, il s'agit de l'année 2022.

**M. LE PRESIDENT** : C'est le solde ! C'est la dernière partie de la subvention que l'on paie aujourd'hui. Très bien, merci. Y a-t-il des questions ?

**Viviane THIVENT** : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais intervenir pour soutenir cette délibération. Vous le savez, nous vivons l'un des mois de mai les plus chauds jamais enregistrés en France, c'est l'une des conséquences directes du dérèglement climatique, mais il n'y a pas que les températures qui vont monter. Le niveau des mers va aussi s'élever et parmi les très nombreuses conséquences concrètes il y a le risque de submersion avec les problématiques sur le littoral, mais aussi cette problématique de salinisation des sols. C'est un phénomène peu connu et qui, effectivement, rend les sols stériles, perdus pour les agriculteurs, et qui peut – comme vous l'avez dit – toucher les nappes phréatiques. Cela peut être un problème parce que l'eau potable captée dans ces nappes devient alors impropre à la consommation et évidemment dans notre région, où l'eau manque déjà, c'est problématique donc c'est un problème important. La salinisation des sols est donc un enjeu majeur pour notre territoire et, collectivement, il nous faudra trouver les moyens de s'adapter de façon efficace. D'abord, en comprenant précisément le phénomène, ensuite en expérimentant à petite échelle des solutions qu'il s'agira d'évaluer avant validation et généralisation. Cette étape est cruciale, car on le sait, certaines pratiques d'irrigation peuvent accélérer la salinisation des terres au lieu de la ralentir. Or, nous n'avons pas le temps de faire des erreurs. Nous avons le devoir de faire le mieux possible et c'est ce que permet ce projet de recherche. J'ajoute qu'il serait intéressant d'associer l'IRD de Montpellier (Institut de Recherche pour le Développement) qui compte dans ses rangs des spécialistes mondiaux de la salinisation des terres. En Afrique notamment, ils ont développé des pratiques innovantes et peu coûteuses qui permettent de cultiver sur des sols initialement salés. Ce serait dommage de se passer d'une telle expérience.

Cette intervention était pour dire que les élus Robine soutiennent complètement la démarche de recherche mise en place par le Grand Narbonne. Il s'agit d'un pas dans le bon sens même s'il ne s'attaque pas encore à la source du problème à savoir notre modèle de société qui engendre le réchauffement climatique. Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie pour cette intervention, mais vous arrivez trop tard, c'est la dernière partie du programme. L'Agglomération ne vous a pas attendu pour le lancer. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE**

Rapporteur : Michel PY

### **9. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 14**

### **10. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 15**

**M. LE PRESIDENT** : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, on laissera, après votre intervention, la parole à M. FRERE, Maire d'Armissan, pour nous présenter chacune des entreprises.

**Michel PY** : Avec plaisir. Il s'agit, comme vous venez de le rappeler, de deux ventes de parcelles sur la Zone de La Peyrelade à Armissan, la première au profit de M. Ludovic ORIOLI représentant de la société FORNOMAD dont l'activité porte sur l'aménagement et la transformation de vans homologués. C'est la proposition du lot 14 d'une superficie de 685 m<sup>2</sup>, au prix de 45 €.

La seconde parcelle, le lot 15, avait été précédemment déjà cédée à la société AR3D lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2020, mais la société s'est désistée. Nous avons reçu de nombreuses candidatures et la commission s'est prononcée en faveur de M. Romain NIVET, représentant de la société NIVET BOIS CRÉATION. Il s'agit d'une parcelle de 635 m<sup>2</sup>, toujours au prix de 45 €. La société est spécialisée dans la fabrication de meubles en bois et dans la restauration du patrimoine sur éléments en bois. M. le Maire nous donnera plus d'informations sur ces deux sociétés.

**José FRERE** : Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Vice-Président. D'abord, je voudrais remercier les services du Grand Narbonne qui nous préparent chaque fois à la commission, lorsqu'il y a des attributions de lots à faire, des dossiers complets sur les différents intervenants. Pour ces deux lots d'aujourd'hui que la commission a validés, on va vous demander de voter au montant de 45 € parce que ce sont des entreprises jeunes et il ne faut pas les assassiner tout de suite, c'est pourquoi on a décidé le montant le plus bas. La première de ces unités est assez intéressante, c'est une très jeune entreprise, ce sont deux jeunes (un parisien et une provinciale) qui ont le goût du voyage et qui se sont dit qu'il serait pas mal de pouvoir équiper des vans en plomberie, en l'électricité, en tout

ce qu'il faut. Pour ceux qui sont allés au Mondial du vent, vous avez pu voir un certain nombre de ces véhicules de luxe, là il s'agit d'artisanat, de personnes qui achètent une voiture tout à fait normale et qui viennent la transformer avec du bois, du cuir et tout ce qu'on veut. On fait les plans avec les jeunes. Cela ne produira pas forcément d'emplois sur Armissan puisqu'ils y sont déjà. C'est simplement une localisation puisqu'aujourd'hui ils se trouvent dans un hangar agricole qui n'est pas très pratique pour exercer leur activité. Comme cette activité a bien démarré – c'est une *start-up* – et se développe bien maintenant, ils ont besoin d'un local où avoir un siège social et puis la possibilité de réaliser leur activité. Il nous semble intéressant de ne pas laisser partir cette activité sur d'autres territoires dans les Pyrénées-Orientales ou dans l'Hérault.

**M. LE PRESIDENT** : Vous dites que ce n'est pas créateur d'emplois aujourd'hui, mais demain, une *start-up* a vocation – si M. ALVAREZ était présent, il vous le dirait – à créer de l'emploi ou en tout cas de l'économie et même si elle travaille seule au niveau du personnel, elle sous-traite aussi certains métiers et achète du matériel. Tout cela constitue un plus pour l'Agglomération. Travailler de façon plus à l'aise et avec un certain confort permet de sortir un produit de qualité et de générer de l'économie sur notre territoire. Avant de passer à la deuxième, il va falloir voter cette délibération.

**José FRERE** : Je voudrais juste ajouter un petit mot. Ils ont un site Internet assez sympa qui s'appelle [fornomad.fr](http://fornomad.fr) que vous pouvez consulter pour voir leurs réalisations, c'est de très bon niveau.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : La deuxième délibération dont Michel a déjà parlé concerne NIVET BOIS CRÉATION, Monsieur le Maire.

**José FRERE** : Effectivement, il y avait eu une première tentative par une société qui s'appelle AR3D qui s'occupe de désinsectisation, de dératisation et de désinfection et qui a été remplacée par un nouveau projet très original et porteur d'un potentiel de développement d'emplois. C'est un ancien professeur de Louise Michel qui se reconvertit dans l'ébénisterie et qui veut fabriquer des meubles. Il peut d'ailleurs travailler avec FORNOMAD puisqu'ils utilisent le bois et il a l'intention de nouer un partenariat avec les enfants de Louise Michel pour développer cette activité. À mon avis, c'est très porteur d'emplois et je vous demande de bien vouloir, là aussi, accepter cette proposition de la commission. Il n'a pas encore de site Internet, mais vous pouvez retrouver ses coordonnées et ses réalisations sur Facebook.



**M. LE PRESIDENT** : Quel agent commercial vous faites pour les activités de votre commune et c'est bien, Monsieur le Maire. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **TRANSPORTS ET INTERMODALITE**

Rapporteur : Jean-Marc JANSANA

### **11. Offre de concours de la SAS « SPH Gérard Bertrand » pour la réalisation de la piste cyclable rue du Rec de Veyret à Narbonne**

**Jean-Marc JANSANA** : Merci, Monsieur le Président. Le Grand Narbonne souhaite favoriser le développement du vélo comme mode de mobilité du quotidien. L'étude ZAI pour la création et l'aménagement de voies de circulation douce, validée ici par notre Conseil Communautaire le 9 décembre 2021, a défini comme prioritaires : la liaison entre les Zones du sud de la commune de Narbonne (ZAI Plaisance, ZAI La Coupe et CROIX SUD) ; entre le centre-ville et les quartiers sud de la commune de Narbonne. Dans ce cadre, le bureau d'études du Grand Narbonne étudie l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur un des accotements actuels de la rue du Rec de Veyret de la Zone d'Activités de Plaisance depuis le rond-point avenue du Champ de Mars jusqu'au chemin des Fours à chaux, ce qui représente une longueur d'environ 800 m. La première phase de ces travaux consiste à réaliser une piste cyclable au droit des établissements Gérard Bertrand sur une longueur d'environ 300 m et une zone de stationnement longitudinale de 25 places. L'intégration de cette piste et de la zone de stationnement implique une réduction de la largeur de la chaussée à 6,50. Cela induira la réduction de la vitesse tout en permettant le croisement des poids lourds. Le coût estimatif de ce premier tronçon est de 100 000 € TTC et le projet sera réalisé dans le courant du second semestre 2022.

Considérant que ce projet améliorera considérablement l'aspect qualitatif et fonctionnel de la voirie et contribuera aussi à la revalorisation de son site de production, la SAS « SPH Gérard Bertrand », par courrier en date du 13 avril 2022, a offert de verser au Grand Narbonne une offre de concours pour ces travaux à hauteur de 50 % du coût HT, plafonné à 60 000 €. L'offre de concours consiste à porter une contribution financière le plus souvent, ou matérielle à la réalisation de travaux publics. Elle suppose une contribution volontaire et gratuite de l'offrant à une opération de travaux publics par la réalisation de laquelle il est intéressé directement ou indirectement. L'offre de concours ne peut bénéficier qu'à une personne publique et l'auteur de l'offre peut être une personne privée comme publique. On vous demande d'approuver le contrat ci-joint de versement de l'offre de concours.

**M. LE PRESIDENT** : Il s'agit de l'achat par le groupe Gérard Bertrand de la CICA de Val d'Orbieu avec sa remise à des normes de désimperméabilisation des sols et d'îlots de fraîcheur sur les toits pour remplacer les climatisations. Les travaux ont déjà commencé. Vous avez passé à travers une précédente délibération de délaissement de cette partie de la voie par le Grand Narbonne au profit de la Ville de Narbonne. La Ville de Narbonne a déclassé cette emprise de voie en patrimoine privé et la commune de Narbonne a vendu 400 m<sup>2</sup> sur ces 800 m de long à M. Gérard Bertrand. L'idée est d'aménager tout le devant de ce linéaire de la CICA de Val d'Orbieu avec une haie végétale, avec une plate-bande, avec un trottoir et une piste cyclable et de transformer un stationnement sur trottoir en stationnement longitudinal. L'Agglo et la Ville vont le porter et M. Gérard Bertrand va y participer. Cela me permet, Michel PY, de dire qu'il faut trouver des poches de stationnement sur les Zones d'Activités, en tout cas celle de Plaisance. Il n'est plus concevable ni admissible que dans ces Zones d'Activités les véhicules des salariés et des entreprises stationnent sur des trottoirs. Aujourd'hui, il y a un partage notamment à La Coupe ou à CROIX SUD ou à Plaisance entre des activités industrielles, mais surtout des activités commerciales. Aujourd'hui, on voit des déplacements à pied en garant le véhicule à un endroit et en se rendant sur les différentes surfaces. Ces véhicules sur les trottoirs – et je ne parle pas des poids lourds qui y sont régulièrement et qui nous les détruisent – il faut leur trouver des poches de stationnement afin de pouvoir ensuite agir contre ce stationnement. C'est le même principe qu'à la Zone d'Activités de Montredon-des-Corbières où M. le Maire se penche sur la verbalisation de ceux qui vont se garer en dehors des zones de stationnement prévues à cet effet. Sur nos Zones d'Activités déjà existantes, il faut le travailler. Les services de l'Agglomération, sous la direction du Directeur Général Adjoint, vont s'y pencher et je vous laisserai les présenter au fur et à mesure quand on en aura besoin pour montrer qu'on tient compte des demandes des différentes personnes qui se rendent sur ces Zones de pouvoir non seulement stationner, mais surtout se déplacer par des moyens doux. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 12. Création et modalités de fonctionnement du Comité des partenaires du Grand Narbonne

**Jean-Marc JANSANA** : Merci, Monsieur le Président. La loi d'orientation des mobilités dite loi LOM a introduit l'obligation de création d'un Comité des partenaires. La loi Climat et résilience a ajouté une nouvelle disposition ouvrant ce Comité à des citoyens tirés au sort. Il nous appartient donc de créer ce Comité des partenaires. Quelles sont les attributions de ce comité ? Il est créé afin de renforcer la coopération et de garantir un dialogue permanent entre les différents acteurs de la mobilité pour la définition de la politique de déplacement sur chaque ressort territorial. À ce titre, le Comité des

partenaires doit être consulté au moins une fois par an sur cinq points : avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité et/ou de la politique tarifaire ; sur la qualité des services ; sur l'information des usagers mise en place ; avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité ; avant l'adoption du document de planification impactant la politique de mobilité. Comment se compose-t-il ? Conformément aux dispositions du Code des transports et sous réserve de l'obligation a minima d'intégrer des représentants d'employeurs contributeurs au versement mobilité et d'associations d'usagers, le Grand Narbonne reste libre d'associer tout autre partenaire en fonction des spécificités locales et de fixer le nombre de représentants au sein de son comité.

Ce soir, il nous est proposé de fixer la composition du comité comme suit : en qualité de représentants du Grand Narbonne, le Président, le Vice-Président délégué aux transports, aux mobilités et à l'intermodalité ainsi que quatre conseillers communautaires. Nous allons ensuite procéder au vote. Deuxièmement, en qualité de représentants des acteurs de la mobilité sur le territoire, nous vous proposons un représentant de l'association NARBOVÉLO en tant que représentant des usagers du vélo sur le territoire ; un représentant de l'association WIMOOV en tant qu'acteurs de la mobilité solidaire ; un représentant du délégataire du réseau Keolis Aude. En qualité de représentants des acteurs institutionnels, un représentant de la Région ; un représentant du Département ; un représentant du GAL de l'Est-Audois ; un représentant de Côte du Midi ; un représentant du SYADEN ; un représentant du Parc Régional de la Narbonnaise. En tant que représentants des chambres consulaires : un représentant de la CCI, un représentant de la chambre des métiers et un représentant de la chambre d'agriculture. Pour les employeurs : un employeur du secteur privé disposant de 11 à 50 salariés ; un employeur du secteur privé disposant de 50 à 100 salariés et un employeur du secteur privé disposant de plus de 100 salariés ; un employeur du secteur public autre que le Grand Narbonne disposant de plus de 100 agents. Ces représentants seront tirés au sort après publication d'un appel à candidatures. En qualité de représentant de la société civile, nous vous proposons un représentant du Conseil de développement du Grand Narbonne. Enfin, en qualité de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants : un représentant de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports et deux personnes seront tirées au sort parmi la population, après publication d'un appel à candidatures.

En ce qui concerne les quatre conseillers communautaires à élire ce soir, il est donc fait appel à candidatures. Nous avons reçu jusqu'à présent les candidatures de :

M. Jean-Michel ALVAREZ  
M. Jean-Marie MONIE  
M. Jean-Louis RIO

M. Édouard ROCHER  
M. Bruno BREHON

Y a-t-il d'autres candidats ? Non, il y a donc quatre postes et cinq candidats.

**M. LE PRESIDENT** : Puisqu'il y a plus de candidats que de places, je propose que nous passions au vote par boîtier électronique à moins que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret.

**Viviane THIVENT** : Par rapport au choix de l'association d'usagers NARBOVÉLO, il me semble qu'au Grand Narbonne l'association principale est Vélo-Cité. Je voulais savoir s'il y avait eu des critères et sur quels critères vous avez choisi cette association.

**Jean-Marc JANSANA** : Il y en a deux et il fallait en choisir une. L'association a été choisie en fonction des collaborations faites notamment sur la semaine de la mobilité avec le Grand Narbonne et le travail engagé jusqu'à présent.

**M. LE PRESIDENT** : On va voter avec le boîtier, candidat par candidat. Vous ne pouvez pas voter contre, vous ne pouvez que voter pour un candidat et le nombre de « pour » déterminera l'élection.

Jean-Louis RIO : 56  
Jean-Marie MONIE : 56  
Jean-Michel ALVAREZ : 54  
Édouard ROCHER : 53  
Bruno BREHON : 12

Je considère les votes clos. Les quatre premières personnes sont élues.

## **CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Michel JAMMES

### **13. Conventions de servitudes pour l'alimentation électrique de la future station d'épuration d'Argeliers-Mirepeisset - SYADEN**

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Pour le cycle de l'eau, on a trois délibérations techniques. Pour la première, dans le cadre de la construction de la station d'épuration d'Argeliers-Mirepeisset, il est évidemment nécessaire d'amener le réseau électrique jusqu'à la parcelle qui accueillera la station d'épuration. Pour cela, un poste de transformation sera créé et accompagné d'un réseau de tension avec le SYADEN, maître

d'ouvrage. Le Grand Narbonne est sollicité pour une autorisation d'implantation. Il convient donc de signer deux conventions de servitudes pour autoriser le SYADEN à réaliser ces travaux.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### **14. Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'irrigation des vignes de l'ASA de Gruissan par goutte-à-goutte avec les eaux traitées de la station d'épuration de Narbonne Plage**

**Michel JAMMES** : La convention a déjà été votée. Il s'agit de l'utilisation des eaux usées sur Gruissan à partir de la station d'épuration de Narbonne Plage avec une convention tripartite entre le Grand Narbonne, propriétaire de la station d'épuration et qui effectue le traitement, l'ASA de Gruissan, propriétaire de l'ouvrage d'irrigation et l'exploitant en place. En 2020, nous avons signé la convention, il s'agissait de VEOLIA, mais lors du renouvellement de la Délégation de Service Public, c'est SAUR qui a été retenue. Il convient de signer à nouveau la convention, en remplaçant VEOLIA par la SAUR.

**M. LE PRESIDENT** : Le principe reste le même, il s'agit juste d'une convention pour remplacer le délégataire du Grand Narbonne. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### **15. Convention de servitude pour l'alimentation électrique du forage de Charbonnière**

**Michel JAMMES** : Ce forage alimente la commune d'Argeliers. Il est nécessaire de modifier l'alimentation électrique et de déplacer des câbles aériens. ENEDIS, maître d'ouvrage, nous sollicite pour l'établissement d'une servitude sur des parcelles situées sur la commune de Bize-Minervois.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT**

Rapporteur : Éric PARRA

### **16.HABITAT – PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 – Signature de l'avenant n°1**

**Éric PARRA** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du renouvellement de la participation du Grand Narbonne au Programme d'Intérêt Général mis en place par le Département et qui lutte contre la précarité énergétique. Il est dirigé vers les foyers les plus modestes, la période à couvrir va de 2022 à 2024 et notre objectif est de 400 dossiers pour tout le territoire. Dans le détail, ce seront 300 € hors périmètre action « cœur de ville » et 500 € pour le périmètre concerné par l'action « cœur de ville ».

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **17.HABITAT – Programme d'intérêt général du Grand Narbonne 2019-2022 – Signature de l'avenant n°3**

**Éric PARRA** : Pour rappel, ce PIG 2019-2022 a pour but de produire une meilleure offre locative à tarif modéré, lutter contre l'habitat indigne, lutter contre la vacance et favoriser l'accessibilité et l'autonomie. L'objet de cet avenant se résume aux points suivants : augmenter les objectifs pour le volet autonomie avec notamment une augmentation de notre enveloppe ; adapter les taux d'intervention du Grand Narbonne au regard des nouvelles règles de l'ANAH notamment la fiscalité réduite pour les loyers les moins élevés ; plafonner notre aide à 15 000 € compte tenu des modifications fiscales importantes et supprimer la subvention du Grand Narbonne en complément de l'ANAH pour les logements qui ne sont plus décomptés comme logements sociaux au titre de la loi SRU.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)**

Rapporteur : Didier MOULY

## 18. Fonds de concours pour la valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou : Maison de la Narbonnaise – Avenant n°2 à la convention avec la Ville de Narbonne

**M. LE PRESIDENT** : Dans le cadre du projet du Grand Castelou, il y a une augmentation totale du projet et il faut que chaque collectivité, en fonction de son pourcentage, repasse en Conseil le montant à verser. En ce qui concerne le Grand Narbonne, le montant à prévoir dans cette nouvelle délibération a été augmenté sur la globalité. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre d'environ 300 000 € du projet et on calcule donc, en fonction de cette augmentation, le taux de participation de chacune des collectivités. Que personne ne me pose de questions sur l'avancement des travaux du Grand Castelou parce que je n'en sais rien ! Les bâtiments ont été détruits, les appels d'offres ont été faits et je pense qu'ils commencent les études de sol. Merci, Monsieur le Directeur qui suit tout cela de près. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## POLITIQUE FONCIERE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

## 19. Convention opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et Commune de Néviau pour l'opération « Le Cros » - 2022-2029

**Jean-Louis RIO** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit, dans le cadre de la politique foncière du Grand Narbonne, d'accompagner la Ville de Néviau sur un projet qu'elle a déjà initié depuis au moins 2017 sur un projet ambitieux qui s'appelle « Le Cros » de 7 ha sur lequel sont prévus 20 logements par hectare donc 140 logements et de signer une convention tripartite avec l'EPF Occitanie qui se chargera des acquisitions foncières dans le cadre de la réalisation de 25 % de logements sociaux, comme dans toutes les opérations. Nous sommes trois à signer : la Ville de Néviau, le Grand Narbonne et l'EPF Occitanie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

**Yann RUDENT** : Trois questions techniques qui s'adressent plutôt à Magali VERGNES à mon avis, en tant que Maire. Premièrement, il est indiqué qu'il y a eu exonération d'étude d'impact. Comment se fait-il qu'il puisse y avoir une exonération d'étude d'impact sur un projet de construction ? Deuxièmement, il est marqué dans le projet « *Une parfaite insertion urbaine avec l'environnement et le paysage préexistant et respectant une forme urbaine compacte* ». J'aimerais bien avoir quelques précisions de ce que cela veut dire.

Enfin, sur le dernier point, on a parlé déjà tout à l'heure de transports doux et sur le projet il est bien indiqué, et c'est en effet indispensable, que le site doit être desservi par les transports collectifs, mais il n'est pas évoqué du tout de développement de transport doux sécurisé sur tout ce secteur pour aller à Névian, mais plus globalement sur tout le secteur est, car on est à 10 km c'est-à-dire la distance qu'il est possible de transformer en utilisation de la voiture personnelle thermique par rapport à un transport doux à condition qu'il y ait des possibilités sécurisées.

**Magali VERGNES** : Je vais déjà vous parler de Névian, Monsieur le Président me donnez-vous deux minutes ? Névian est un joli petit village à 9 km environ de Narbonne et il était l'un des plus grands villages du canton avec environ 1 300 habitants, en 1990, nous sommes en 2022 et nous sommes toujours le même nombre. On ne s'est jamais agrandis et je te remercie, Jean-Louis, d'avoir employé le terme « ambitieux », car cela veut dire que nous avons particulièrement attendu pour remplir toutes les dents creuses et qu'à présent, pour la dynamique du village, pour la survie des écoles, etc. on se devait d'agrandir. D'environ 1 300, on va passer à 1 700 sur 10 ou 15 ans. Nous avons déjà été – avec beaucoup de professionnalisme, de conviction et de passion – fortement accompagnés par les services habitat du Grand Narbonne que je ne remercierai jamais assez. On travaille également avec l'EPF pour nous accompagner et essayer de réaliser un projet exemplaire. On va d'ailleurs lancer très bientôt un appel à candidatures auprès de différents aménageurs. On a souvent parlé d'éco quartiers, en tout cas on sait ce que l'on ne veut pas. On voudrait vraiment que les personnes qui viendront habiter Névian soient bien accueillies sans vraiment déranger la population qui est en parfaite intégration. Je ne vais pas développer, le mieux ce serait de venir à Névian, en ce moment c'est magnifique, tout est fleuri, il y a des papillons. Vous viendrez manger, vous irez chez le boucher charcutier qui est extraordinaire, je fais de la pub Côte du Midi, sans oublier l'épicier et le boulanger qui fait aussi de très bons gâteaux, c'est Anna des halles, vous les connaissez.

Pour te répondre, pourquoi n'avons-nous pas eu à faire une étude d'impact ? Parce qu'en fin de compte, on avait monté un très beau projet au niveau environnemental et nous avons été dispensés de la fameuse étude dont tu parles parce qu'on avait amené assez d'éléments. Ceci ne veut pas dire qu'on n'a rien fait, on a amené assez d'éléments pour être dispensés de l'étude « 4 saisons ».

Par rapport à la mobilité douce, le quartier est dans le village. Par rapport à Narbonne, on a répondu à l'appel à projets – Jean-Marc m'a envoyé le courrier du Président – AVELO 2 et on veut développer tout ce qui est mobilité douce dont le vélo et on espère qu'on sera retenu pour cet appel à projets pour nous aider à établir un schéma pour permettre aux personnes de venir de ce quartier vers les écoles ou dans le village et même jusqu'au Pôle Santé et, pour les plus courageux, avec un vent favorable ou avec une assistance électrique, jusqu'à Narbonne. La question est très bonne et on est justement en train d'y travailler et d'ailleurs aujourd'hui on recevait la SNCF puisque nous avons demandé à ce



qu'il y ait un passage piéton au moins sur le passage à niveau. En même temps, on leur a fait part de notre projet de développement de la mobilité douce. Ils vont nous aider aussi dans notre réflexion. Tout cela est engagé et j'espère que je réponds à ta question. C'était très bien de le dire, mais on y avait également pensé. Aujourd'hui, lorsqu'un maire agrandit son village, il se doit de penser à tout ce qui est mobilité douce. On travaillera dans le schéma qui, j'espère, nous sera en grande partie payé par l'appel à projets avec l'ADEME et on pourra répondre à toutes ces questions. Sinon, je vous invite à venir dans ce très joli village comme les vôtres, mais le mien est à peine un peu plus beau en ce moment.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Magali. J'ai eu l'occasion de visiter entièrement le village avec vous et de participer à la présentation de ce projet magnifique. Je tiens à préciser que vous êtes déjà reliés par une piste cyclable Névian-Montredon-Narbonne qui fonctionne et qui est très utilisée. Vous avez déjà un début du maillage, il vous reste à aller vers l'ouest de notre territoire.

**Magali VERGNES** : On est en pleine réflexion, il y aura quelques aménagements puisqu'il y a un « S » un peu raide.

**M. LE PRESIDENT** : J'espère qu'il a été répondu à la série de questions posées. S'il n'y a pas d'autres interventions, si ce n'est pour applaudir la qualité du village de Névian, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AFFAIRE JURIDIQUES**

Rapporteur : Guillaume HERAS

### **20. Charte de déontologie : adoption d'un code de conduite des agents du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**

**Guillaume HERAS** : Une charte de déontologie vous est proposée. Elle a été travaillée avec le service juridique de l'Agglomération, le service RH, mais également avec les syndicats CGT et FO en commission de préparation. Elle est passée en Comité Technique. Cette charte de déontologie est le regroupement de plusieurs chartes d'utilisation des véhicules, du système d'information, c'est une encyclopédie sur les droits et devoirs que les agents peuvent consulter et notamment les chefs de services qui sont sollicités par les agents, mais les agents eux-mêmes. L'idée est de regrouper dans un seul et même document tout ce qui se pratique dans l'Agglomération et tout ce qui doit être l'objet de bonnes pratiques. J'utilise le mot « charte » parce que je n'aime pas trop le

mot « code de conduite » et la connotation qu'il donne, mais c'est la loi, on doit utiliser le terme « code de conduite », c'est pour cela que j'ai fait ajouter dans la délibération « charte de déontologie ».

Je prends ces documents plutôt comme une approche de sujets complexes et lorsque les agents et les chefs de service auront une question sur les achats publics, sur certains sujets, ils pourront s'y référer. Cela rappelle notamment que nous avons un référent laïcité, des référents sur l'éthique et sur de nombreux sujets qui peuvent être interpellés et questionnés et c'est rappelé dans le document. Vous redire ce que j'ai dit au début, cela a été travaillé avec les services RH et juridique assez profondément et aussi en commission préparatoire avec les syndicats FO et CGT. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Guillaume HERAS

### **21. Mise à jour du tableau des effectifs**

**Guillaume HERAS** : Il s'agit de la traditionnelle délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs. Vous le verrez dans le détail : 6 postes proposés, un changement de catégorie, 3 postes supprimés, mais surtout 46 postes qui font l'objet pour les agents d'un avancement de grade et d'une promotion interne et cela me permet de féliciter ces agents qui sont dans la progression.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **22. Élections professionnelles : fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial en maintien du paritarisme**

**Guillaume HERAS** : Les élections professionnelles de la fonction publique territoriale auront lieu le 8 décembre 2022. Les instances se renouvellent. Il a été décidé de vous présenter cette délibération en fixant le même nombre de représentants en accord bien sûr avec les représentants actuels du Comité Social Territorial en maintien du paritarisme

et du nombre de représentants de chacun des collèges élus et de ceux qui seront élus au niveau des syndicats.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Ce Conseil Communautaire a eu lieu parce que l'année dernière à la même date, souvenez-vous, on avait un Conseil Communautaire sans fin et on avait décidé en milieu de délibération de couper en deux et d'en faire un second plus tard. Cette année, nous avons décidé d'en faire deux, un aujourd'hui et un le 23 juin, ce qui nous fait deux Conseils Communautaires moins chargés et moins lourds. Profitant de ce moment raccourci et de cette belle semaine que nous venons de passer, le Conseil Communautaire vous invite à aller boire le verre de l'amitié dans le petit chapiteau qui se trouve en sortant à gauche.

Bonne soirée et à tout de suite, sinon au 23 juin.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.)*